

Province de Québec  
MRC de Drummond  
**Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **15 février 2017 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Jean-Pierre Vallée	préfet
Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Claude Mc Clure	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume
François Bernard	maire de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

**EST ABSENT MONSIEUR :**

Félicien Cardin                      maire de Saint-Bonaventure

**Également présents :**

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction  
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 18 janvier 2017**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 10 janvier 2017**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
  - A) Comptes à payer - dépôt
  - B) Fonds dédié à la sécurité publique / Approbation de projets
  - C) Matières dangereuses / Autorisation de paiement
  - D) Plan de relance et conversion de prêt de FLS-FTQ / 2<sup>e</sup> versement de 2

**7. Administration**

- A) Gestion documentaire / Adoption de la politique
- B) Règles de fonctionnement des CGMR et comité Écocentre / Fusion

**8. Évaluation**

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

**9. Aménagement**

- A) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
  - A.1) Avis pour une demande soumise à la CPTAQ / Saint-Cyrille-de-Wendover
- B) Rapport du comité technique du PDZA
- C) Rapport du comité directeur du PDZA
- D) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme
  - D.1) Drummondville
    - D.1.1) Règlement no 4782-1  
Augmenter le nombre de logements par terrain à l'intérieur de la zone C-0022
    - D.1.2) Règlement no 4786-1  
Autoriser l'ajout d'un logement intergénérationnel dans la zone R-9417
    - D.1.3) Règlement 4792-1  
Assurer la concordance entre le texte et l'illustration fixant à 180 mètres la longueur maximale d'une voie de circulation sans issue
    - D.1.4) PPCMOI, 1500 boulevard Foucault  
Permettre l'usage commercial de type gymnase et formation athlétique
  - D.2) Sainte-Brigitte-des-Saults
    - D.2.1) Règlement no 409/2016  
Réviser les dispositions pénales, augmenter le montant des amendes en cas d'infraction
    - D.2.2) Règlement no 410/2016  
Réviser les dispositions pénales, augmenter le montant des amendes en cas d'infraction
  - D.3) Wickham
    - D.3.1) Règlement no 2017-02-937  
Modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires
- E) PDZA / Modification au comité directeur
- F) Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)
  - F.1) Élu (e) siège 2
  - F.2) Agriculteurs (trices) sièges 4 et 6
  - F.3) Citoyen (ne) siège 8
  - F.4) Vice-président
- G) Programme d'aménagement durable des forêts / Demande financière
- H) Nomination d'un inspecteur régional adjoint

**10. Gestion des cours d'eau****11. Matières résiduelles****12. Sécurité publique**

- A) Rapport du comité de sécurité publique

**13. Développements économique, social et culturel**

- A) Programme Mobilisation-Diversité / Appui à la Ville de Drummondville
- B) Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Centre-du-Québec / Autorisation de signature
- C) OMH / Entente d'intégration avec l'OMH Drummond

**14. Correspondance**

- A) Demande d'appui
- B) Information générale

**15. Divers****16. Période de questions****17. Levée de la séance****1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****MRC11622/02/17**

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2017****MRC11623/02/17**

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'adopter et signer, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 18 janvier 2017.

ADOPTÉ**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 10 JANVIER 2017**

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 10 janvier 2017, tel qu'adopté par ce dernier.

**5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 14 février 2017, est déposée pour information.

**6. FINANCES****A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT**

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de février 2017. Il n'y a pas de question.

Février 2017

Factures incompressibles acquittées	226 290,31 \$
Factures approuvées	58 447,56 \$
Rémunérations	6 719,90 \$
Allocations de dépenses	3 359,95 \$
Remboursement des dépenses	756,47 \$

## B) FONDS DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Approbation de projets****mrc11624/02/17**

ATTENDU QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'un comité de travail du comité de sécurité publique, soit les membres du comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, ont procédé à l'analyse, le 26 janvier 2017, des cinq projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de fonds :

- Municipalité de Wickham pour l'installation de caméras de surveillance au Parc Wickham de l'École Saint-Jean, pour une demande de 1 500 \$
- CDC Drummond (Table des partenaires en itinérance pour un répertoire format poche, pour les personnes en situation d'itinérance, pour une demande de 1 500 \$
- Service de sécurité incendie de Drummondville pour la simulation d'un accident comme outil de prévention pour les élèves de 5<sup>e</sup> Secondaire, en mai 2017, pour une demande de 3 100 \$
- Équipe de la Sûreté du Québec – Grand Défi Pierre Lavoie pour l'amélioration des infrastructures sportives et l'acquisition d'équipement sportif à l'école Cyrille-Brassard de Saint-Cyrille-de-Wendover, pour une demande de 1 500 \$
- Cégep de Drummondville pour un kiosque de prévention de l'utilisation de textos au volant, pour une demande de 1 000 \$

ATTENDU QUE le montant actuel du Fonds s'élève à 16 220,95 \$ (incluant les engagements passés) et que le montant maximal du don ne peut excéder 1 500 \$ par projet, selon les critères actuels;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse du comité basée sur les critères existants, les cinq projets font l'objet d'une recommandation;

Il est proposé par François Bernard

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'accorder une subvention aux cinq projets suivants à même le Fonds communautaire dédié à la Sécurité publique, pour un montant total de 6 250 \$ et selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- Municipalité de Wickham pour l'installation de caméras de surveillance au Parc Wickham de l'École Saint-Jean, pour une demande de 750 \$
- CDC Drummond (Table des partenaires en itinérance pour un répertoire format poche, pour les personnes en situation d'itinérance, pour une demande de 1 500 \$
- Service de sécurité incendie de Drummondville pour la simulation d'un accident comme outil de prévention pour les élèves de 5<sup>e</sup> Secondaire, en mai 2017, pour une demande de 1 500 \$
- Équipe de la Sûreté du Québec – Grand Défi Pierre Lavoie pour l'amélioration des infrastructures sportives et l'acquisition d'équipement sportif à l'école Cyrille-Brassard de Saint-Cyrille-de-Wendover, pour une demande de 1 500 \$
- Cégep de Drummondville pour un kiosque de prévention de l'utilisation de textos au volant, pour une demande de 1 000 \$

De transmettre un exemplaire de la présente résolution aux promoteurs.

ADOPTÉ

## C) MATIÈRES DANGEREUSES

**Autorisation de paiement****mrc11625/02/17****Partie V – Matières dangereuses**

Coût de base selon le protocole signé le 25 novembre 2015 en regard des matières dangereuses avec les frais d'assurances :

	33 806,62 \$
TOTAL :	33 806,62 \$

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

D) PLAN DE RELANCE ET CONVERSION DE PRÊT DE FLS-FTQ

**2<sup>e</sup> versement de 2**

**mrc11626/02/17**

ATTENDU l'adoption des Prévisions budgétaires 2017 et du règlement MRC-811 Partie III – SDED, qui prévoit une contribution au Fonds local de solidarité de la MRC de Drummond de 35 000 \$ pour chacune des années 2016 et 2017;

ATTENDU QUE Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ) a conséquemment autorisé un plan de relance afin de permettre une capacité d'intervention au FLS et pour poursuivre ses activités adéquatement;

ATTENDU la signature de l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité (FLS) MRC de Drummond et la conversion partielle du prêt de FLS-FTQ sous forme de contribution.

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'autoriser le 2<sup>e</sup> et dernier versement au montant de 35 000 \$ prévu à la Partie III – SDED des Prévisions budgétaires 2017, au compte en fidéicommiss de la SDED.

ADOPTÉ

**7. ADMINISTRATION**

A) GESTION DOCUMENTAIRE

**Adoption de la politique**

**mrc11627/02/17**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation et d'un plan de classification en vertu des articles 7 et 8 de la *Loi sur les archives* ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les archives*, tous organismes publics doivent adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont pris connaissance d'un projet de politique de gestion documentaire préparé en collaboration avec la Société d'histoire de Drummond, actuellement mandatée par la MRC de Drummond pour sa gestion documentaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu un exemplaire du projet de politique pour commentaires avec la convocation de la présente séance du conseil;

Il est proposé Michel Bourgeois

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

D'adopter la politique de gestion documentaire telle que déposée et de la rendre publique sur le site Internet de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

B) RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES CGMR ET COMITÉ ÉCOCENTRE

**Fusion**

**mrc11628/02/17**

ATTENDU l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond le 25 novembre 2015 par la résolution mrc11198/11/15, dont la mise en œuvre est prévue par le comité de gestion des matières résiduelles (le CGMR);

ATTENDU QUE la MRC de Drummond s'est vue déléguer la compétence à l'égard de la fourniture des services d'un écocentre, de même qu'à l'égard des services reliés au tri et au traitement des matières recyclables, par l'entremise de la résolution mrc7936/06;

ATTENDU la signature d'une nouvelle entente, en janvier 2017, entre la MRC de Drummond, la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François et l'organisme Récupération Centre-du-Québec pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, relativement à la gestion de l'écocentre mis à la disposition de la population;

ATTENDU QUE les membres du CGMR recommandent la fusion du comité de suivi de l'écocentre et du comité de gestion des matières résiduelles afin d'optimiser la gestion de ladite entente;

ATTENDU QUE tous les membres du comité de suivi de l'écocentre siègent également sur le comité de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'il y a lieu, conséquemment, de procéder à une mise à jour des règles de fonctionnement de ces comités et que les membres du comité administratif et de planification en font également la recommandation;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

De fusionner le comité de suivi de l'entente Écocentre avec le comité de gestion des matières résiduelles. Le nouveau comité conservera le nom de comité de gestion des matières résiduelles (CGMR).

D'adopter les nouvelles règles de fonctionnement définies sous le nom de *Règles de fonctionnement du comité de gestion des matières résiduelles incluant le sous-comité de suivi de l'entente Écocentre*, ces nouvelles règles de fonctionnement abrogeant et remplaçant toutes règles de fonctionnement antérieures du comité de suivi de l'entente Écocentre et sur le CGMR.

ADOPTÉ

## 8. ÉVALUATION

### A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> février est déposé. Il n'y a pas de question.

## 9. AMÉNAGEMENT

### A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

M. Jean-Pierre Vallée, vice-président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 8 février dernier.

#### A.1) Avis pour une demande soumise à la CPTAQ

Saint-Cyrille-de-Wendover

mrc11629/02/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a reçu, le 26 janvier 2017, une demande d'avis de la CPTAQ dans le dossier numéro 414 509;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover s'adresse à la CPTAQ dans le but d'obtenir une autorisation à une fin autre que l'agriculture pour aménager une nouvelle conduite de refoulement d'égout;

ATTENDU QUE le projet respecte les dispositions du schéma d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de même que les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 8 février 2017 sur cet objet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'informer la CPTAQ que la MRC de Drummond appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

### B) RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE DU PDZA

La coordonnatrice à l'aménagement dépose et présente le rapport de la rencontre du 19 janvier du comité technique du PDZA.

## C) RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR DU PDZA

M. Jean-Pierre Vallée dépose et présente le rapport de la rencontre du 2 février du comité directeur du PDZA.

## D) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**D.1) Drummondville**

D.1.1) Règlement no 4782-1

mrc11630/02/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4782-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'augmenter de 100 à 110 le nombre de logements par terrain maximal à l'intérieur de la zone commerciale C-0022;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4782-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4782-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.1.2) Règlement 4786-1

mrc11631/02/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4786-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située à l'intérieur de la zone rurale R-9417, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une maison intergénération;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4786-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4786-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.1.3) Règlement 4792-1

mrc11632/02/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4792-1 amendant son règlement de lotissement no 4301;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'assurer la concordance entre le texte et l'illustration fixant à 180 mètres la longueur maximale d'une voie de circulation sans issue non pourvue d'un passage et d'abroger la référence à la longueur maximale des îlots pourvus ou non d'un passage;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4792-1 modifiant le règlement de lotissement de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4792-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.1.4) Règlement PPCMOI, 1500 boulevard Foucault

mrc11633/02/17

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution no 136/2/17 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 1500, boulevard Foucault;

ATTENDU QUE ce PPCMOI a pour objet de permettre, à l'intérieur d'un bâtiment principal existant, l'usage commercial de type gymnase et formation athlétique au 1500 du boulevard Foucault;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par François Bernard

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution 136/2/17 adoptant un PPCMOI pour le 1500 du boulevard Foucault de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution 136/2/17 (1500, boulevard Foucault) à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## **D.2) Sainte-Brigitte-des-Saults**

D.2.1) Règlement no 409/2016

mrc11634/02/17

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation son règlement no 409/2016 amendant son règlement de permis et certificats no 335-07;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de réviser les dispositions pénales, augmenter le montant des amendes en cas d'infraction et retirer l'obligation de transmission d'un avis préalablement à l'introduction d'un recours de nature pénale et civile;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 409/2016 modifiant le règlement de permis et certificats de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 409/2016 à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉ

D.2.2) Règlement no 410/2016

mrc11635/02/17

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation son règlement no 410/2016 amendant son règlement de zonage no 332-07;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de réviser les dispositions pénales, augmenter le montant des amendes en cas d'infraction et retirer l'obligation de transmission d'un avis préalablement à l'introduction d'un recours de nature pénale et civile;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 410/2016 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 410/2016 à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉ

### **D.3) Wickham**

D.3.1) Règlement no 2017-02-937

mrc11636/02/17

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement no 2017-02-837 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires, de modifier la définition pour exclure : abri d'auto, benne, remorque, conteneur, abri d'hiver pour auto, kiosque temporaire, tente en toile ou moustiquaire ou un chapiteau, gazebo et gloriette. Les wagons, tramways, autobus, conteneurs, remorques ou autres biens similaires ne doivent pas être utilisés comme bâtiment;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2017-02-837 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2017-02-837 à la municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

### **E) PDZA**

#### **Modification au comité directeur**

mrc11637/02/17

ATTENDU QU'en vertu de l'article 82 du *Code municipal du Québec*, un conseil peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque, ces comités devant rendre compte de leurs travaux au conseil de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE des règles de fonctionnement doivent être mises en place pour assurer le bon déroulement du projet et que le comité consultatif agricole et les membres du comité administratif et de planification en font la recommandation, suite aux discussions effectuées au préalable avec les membres du conseil;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a confirmé sa volonté d'aller de l'avant avec la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour son territoire, par le biais de la résolution mrc11256/01/16;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté par la résolution mrc11313/03/16 les *Règles de fonctionnement du comité directeur du PDZA*;

ATTENDU QU'il y a eu des changements au sein de représentants de certains comités et qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux règles de fonctionnement pour assurer le bon déroulement du PDZA;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

De modifier les *Règles de fonctionnement du comité directeur du PDZA* de manière à ce que le représentant du secteur nord soit aussi représentant du CCA et à ce que le préfet siège sur le comité.

ADOPTÉ

F) NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

**F.1) Élu (e) siège 2**

**mrc11638/02/17**

ATTENDU le règlement MRC-196 et ses amendements;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil de combler le poste au siège 2 du Comité consultatif agricole (CCA), poste dévolu à un représentant de la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du CCA;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

De nommer Benoit Bourque au siège 2 à titre de membre représentant le conseil de la MRC siégeant sur le CCA. Celui-ci accepte sa nomination séance tenante.

ADOPTÉ

**F.2) Agriculteurs (trices) sièges 4 et 6**

**mrc11639/02/17**

ATTENDU le règlement MRC-196 et ses amendements;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil de combler les postes aux sièges 4 et 6 du CCA, postes dévolus à deux représentants de l'UPA;

ATTENDU les discussions des membres du CCA;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

De nommer M. Pierre Gauthier au siège 4 et M. Gilles Perreault au siège 6 comme membres représentant les producteurs agricoles siégeant sur le CCA.

ADOPTÉ

**F.3) Citoyen (ne) siège 8**

**mrc11640/02/17**

ATTENDU le règlement MRC-196 et ses amendements;

ATTENDU les discussions des membres du CCA;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

De nommer M. Maurice Landry au siège 8 à titre de membre représentant les citoyens siégeant sur le CCA.

ADOPTÉ

**F.4) Vice-président**

**mrc11641/02/17**

ATTENDU le règlement MRC-196 et ses amendements;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

De nommer Benoit Bourque au titre de vice-président sur le CCA. Celui-ci accepte sa nomination séance tenante.

ADOPTÉ

G) PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

**Demande financière**

**mrc11642/02/17**

ATTENDU QUE l'Initiative forêt privée du sud du Québec du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) vise à augmenter la récolte de bois, à renforcer l'expertise propre à l'intervention en forêt privée et à changer les façons de faire pour les rendre plus efficaces;

ATTENDU QUE le troisième appel de projets de cette initiative, visant le Centre-du-Québec, l'Estrie et la Montérégie, a été lancé;

ATTENDU QUE les projets pouvant être soumis doivent permettre de trouver des solutions, notamment, à la compatibilité de la réglementation relative à l'abattage d'arbres avec la mise en valeur forestière ou à l'acceptabilité sociale des coupes;

ATTENDU QUE des dispositions concernant la protection du couvert forestier ont été introduites au règlement de contrôle intérimaire numéro MRC-134 en 2003;

ATTENDU QU'il a été constaté par les différents intervenants que ces normes sont contraignantes et qu'elles limitent le développement d'activités sylvicoles sur le territoire de la MRC et ce, malgré son potentiel de développement;

ATTENDU QUE la réglementation actuellement en vigueur est complexe, ce qui rend son application difficile;

ATTENDU QUE la MRC avait l'intention de réviser les dispositions concernant l'abattage d'arbres en 2017;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond pourra compter sur la collaboration de l'ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska dans la révision de sa réglementation, sur facturation de services rendus;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De confirmer la volonté du conseil de la MRC de Drummond d'aller de l'avant avec la révision de sa réglementation sur l'abattage d'arbres et de soumettre ce projet dans le cadre du troisième appel de projets de l'*Initiative forêt privée du sud du Québec du Programme d'aménagement durable des forêts*.

De joindre cette résolution au dossier de la MRC à transmettre à la MRC de L'Érable, délégué pour la région du Centre-du-Québec et à la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉ

#### H) NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### 10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point n'est discuté.

#### 11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point n'est discuté.

#### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport du comité de sécurité publique du 26 janvier dernier est déposé par Monsieur Jean-Pierre Vallée. Il n'y a pas de question.

#### 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

##### A) PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

##### Appui à la Ville de Drummondville

mrc11643/02/17

ATTENDU QUE le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion lance un appel de propositions à l'intention des municipalités afin d'édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec;

ATTENDU QUE cet appel de propositions vise la conclusion de nouvelles ententes d'une durée de deux ans (2017- 2019), dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité, avec des municipalités et des municipalités régionales de comté mobilisées qui souhaitent agir à l'égard des enjeux de la diversité et de l'inclusion;

ATTENDU QUE la ville de Drummondville, qui a produit un portrait de l'immigration en 2015 sur son territoire, entend se doter d'un outil d'orientation en matière d'immigration et, à cette fin, a prévu de répondre à l'appel de propositions;

ATTENDU QUE la permanence de la MRC de Drummond est un membre actif de la Table de concertation en immigration Drummond qui a été réactivée en 2016, le conseil souhaitant agir pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes sur son territoire;

ATTENDU la recommandation du comité administratif et de planification d'appuyer les démarches de la Ville;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'appuyer les démarches de la ville de Drummondville qui envisage de déposer quatre projets dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité et de recommander ces projets auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

ADOPTÉ

**B) ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

**Autorisation de signature mrc11644/02/17**

ATTENDU le contexte de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et la fin du Programme pour les arts et les lettres du Centre-du-Québec, suite à l'abolition de la Conférence régionale des Élus Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) a entamé une démarche auprès de la Table des préfets du Centre-du-Québec afin de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que son rayonnement;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2)* précise qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette dernière loi (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.3), une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes de partenariat concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE l'avenant à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT)*, effectif jusqu'au 31 mars 2020, autorise les MRC à financer des artistes professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le CALQ;

ATTENDU QUE le CALQ, les VILLES et les MRC participantes à la présente entente, dont la MRC de Drummond, ont la volonté de mettre en place des mesures visant à améliorer et à accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres sur leur territoire;

ATTENDU QUE Culture-Centre-du-Québec est reconnu, tel que spécifié dans la Politique culturelle du Québec, comme l'interlocuteur privilégié dans la définition des priorités culturelles de la région, notamment dans le domaine des arts et des lettres, à l'intérieur de la stratégie de développement régional et qu'à ce titre, il est appelé à donner des avis au ministère de la Culture et des Communications sur les objets faisant partie de la planification régionale en matière culturelle;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

D'autoriser la conclusion de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Centre-du-Québec 2017 et d'autoriser le préfet et la directrice générale de la MRC de Drummond à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉ

## C) OMH

**Entente d'intégration avec l'OMH Drummond****mrc11645/02/17**

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC de Drummond ont signifié unanimement par résolution, le 18 janvier dernier, ne pas désirer que la MRC déclare sa compétence en matière de logement social, suite à une consultation des Offices municipaux d'habitation (OMH) situés sur le territoire;

ATTENDU QUE ce même jour, l'Office municipal d'habitation de Drummondville a été mandaté afin de mettre en marche la procédure nécessaire en lien avec l'option privilégiée, soit l'intégration des OMH existants par l'OMH de Drummondville;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe doit être présentée au lieutenant-gouverneur du Québec pour la dissolution des offices de la MRC de Drummond en raison de leur intégration à l'Office municipal d'habitation de Drummondville selon les conditions de cette entente;

ATTENDU QU'un projet d'entente d'intégration a été présenté le 1<sup>er</sup> février dernier par l'OMH de Drummondville et commenté par le comité de suivi de la MRC, qui en fait la recommandation;

ATTENDU QUE le projet d'entente inclut la possibilité de considérer les citoyens des municipalités ne possédant pas d'office admissible à un logement à prix modique sur le territoire de la MRC de Drummond moyennant une contribution annuelle au prorata de leur population ;

ATTENDU QUE seules les dépenses de la masse salariale du Service à la clientèle de l'Office municipal d'habitation de Drummondville seront considérées pour le calcul de la contribution des municipalités ne possédant pas d'office et que cette contribution sera déduite des montants partagés entre les municipalités ayant des offices;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été transmis aux membres du conseil avec la convocation de la présente séance et a fait l'objet d'une présentation en plénière pour commentaires, avant ladite séance;

ATTENDU la recommandation des membres du conseil de la MRC de Drummond;

Il est proposé André Deslauriers

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'émettre une recommandation favorable au projet d'ENTENTE D'INTÉGRATION AVEC L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE ET LES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MRC DE DRUMMOND.

De demander aux 18 municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Drummond de manifester leur accord de principe à la poursuite de cette démarche afin de compléter le dossier de demande d'autorisation, par le biais d'une résolution entérinant le projet d'entente à leur prochaine séance du conseil.

Que la même démarche soit entreprise par l'OMH de Drummondville auprès des autres OMH afin que ces derniers procèdent à l'adoption d'une résolution confirmant une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour leur dissolution en raison de leur intégration à l'Office municipal d'habitation de Drummondville, selon les conditions de l'entente d'intégration.

Après réception de toutes les résolutions, une demande d'autorisation sera transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par l'OMH de Drummondville, pour l'intégration des offices municipaux d'habitation de la MRC de Drummond à l'OMH de Drummondville.

Que l'OMH de Drummondville demande une modification à ses lettres patentes pour un changement de nom et pour la composition de son conseil d'administration au lieutenant-gouverneur du Québec.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution aux municipalités locales et à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

**14. CORRESPONDANCE**

## A) DEMANDES D'APPUI

Aucune demande d'appui n'a été recommandée par les membres du comité administratif et de planification.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de février et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

**15. DIVERS**

M. Cusson informe les membres que la Ville de Drummondville formera un comité de vigie afin de maintenir les soins de santé localement. Il demande la participation de deux élus à prendre part à ce comité. Messieurs Vallée et Bernard étant proposés comme candidats, une résolution sera déposée pour adoption lors du prochain conseil de la MRC, le 15 mars prochain.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**MRC11646/02/17**

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Carole Côté

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 00.

---

Jean-Pierre Vallée  
Préfet

---

Christine Labelle  
Secrétaire-trésorière